



- Préavis n° 09/10.2017 – section des finances

Budget du service des finances communales pour 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année à pareille époque, nous avons l'avantage de vous proposer le budget du service des finances communales pour l'année à venir.

Le graphique ci-dessous illustre depuis 2008 l'évolution de la marge d'autofinancement.

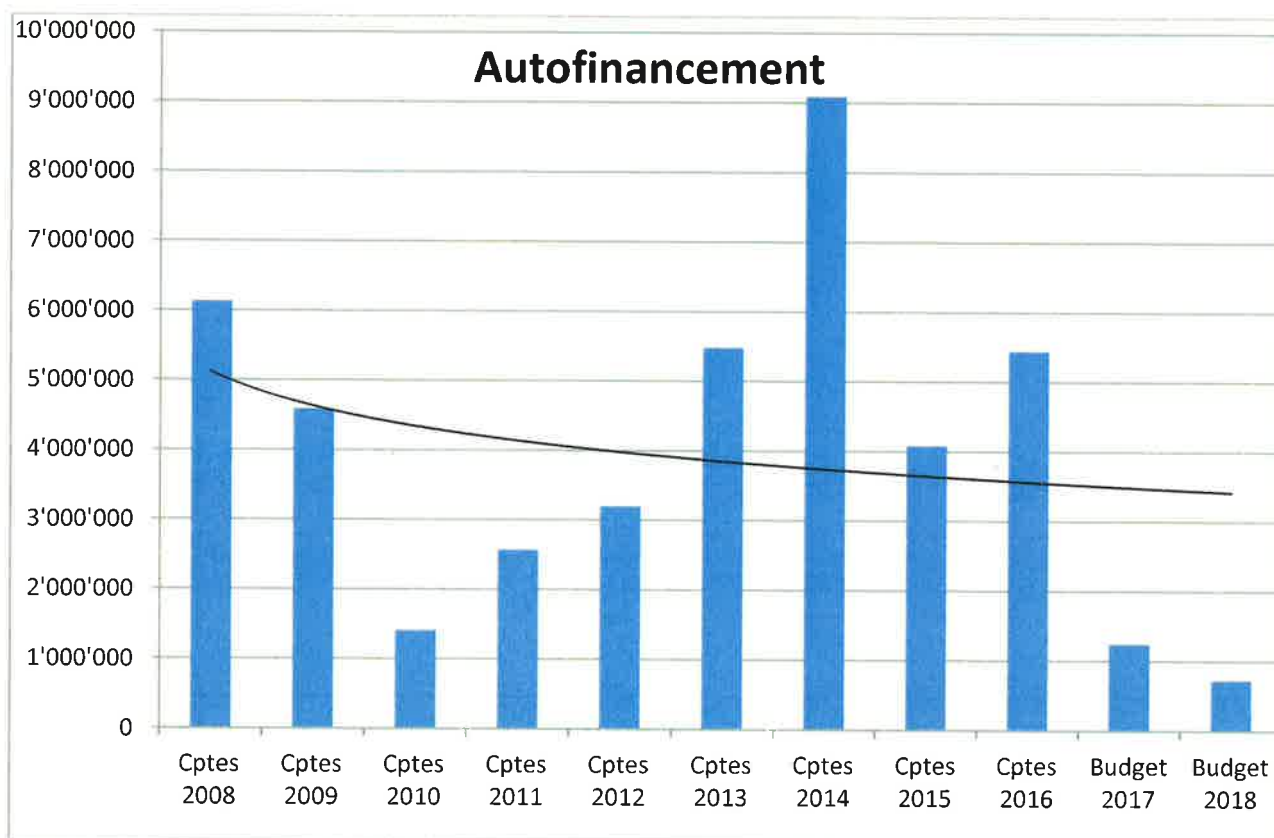


Table des matières

I.	Préambule	2
II.	Présentation du budget en bref et résultats nets	2
III.	Analyse par groupes budgétaires	3
IV.	Comptes affectés	10
V.	Commentaires sur le budget d'investissements	10
VI.	Conclusions	11

I. Préambule**Bascule d'impôt**

Il n'est prévu aucune bascule d'impôt entre le Canton et les Communes en 2018.

Taux communal

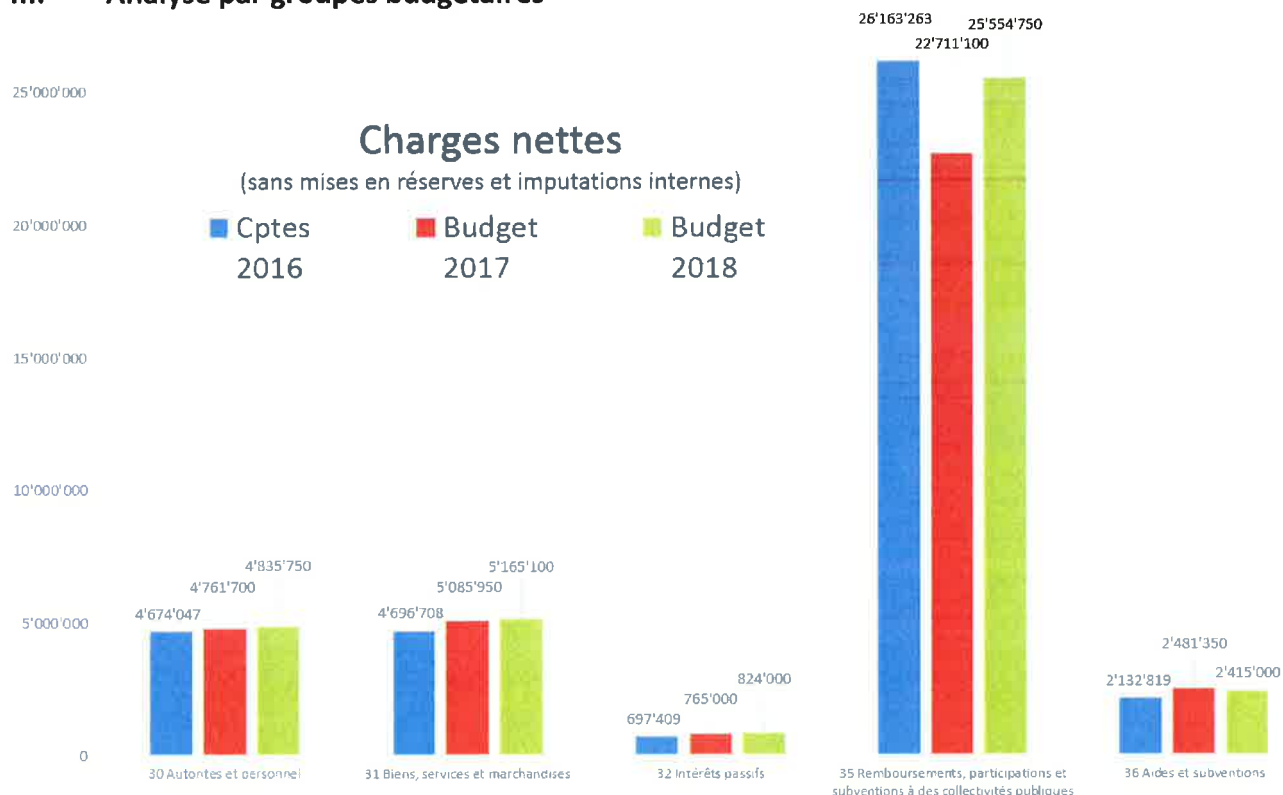
Comme expliqué dans le préavis d'arrêté d'imposition soumis le 30 août 2017 à votre Conseil, la Municipalité a décidé de maintenir le taux d'imposition communal inchangé à 55% de l'impôt cantonal de base. Le budget se base sur une population de 5'750 personnes, inchangé par rapport à 2017.

II. Présentation du budget en bref et résultats nets

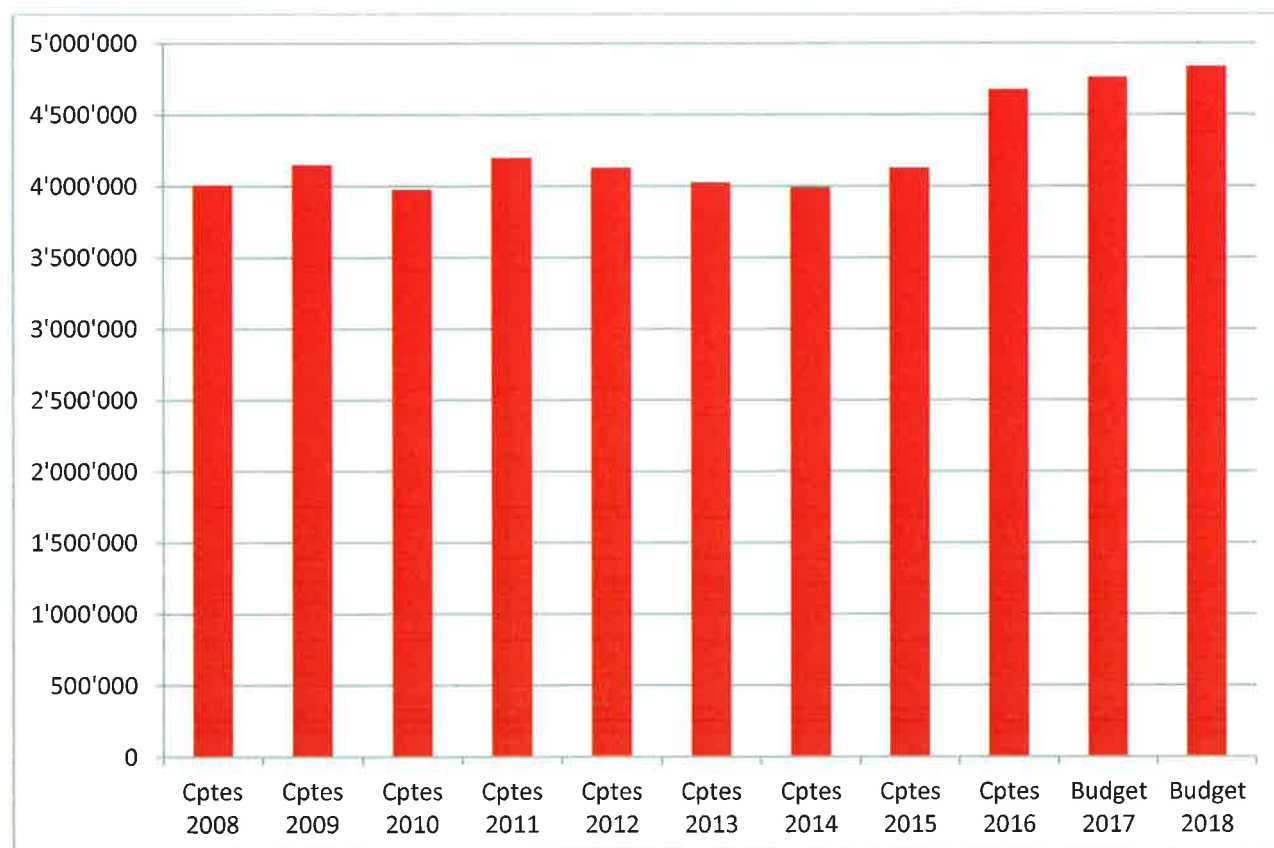
C'est donc un budget avec Fr. 49'981'090.– de charges et Fr. 48'046'050.– de revenus, soit un déficit de Fr. 1'935'040.– que nous vous présentons, résultat en diminution de Fr. 918'500.– par rapport au budget 2017.

Le budget 2018 dégage une marge d'autofinancement positive de Fr. 730'650.–, en diminution par rapport au budget 2017 (Fr. 1'243'900.–). Cette marge ne nous permettra pas de financer tous les investissements prévus en 2018, ceux-ci le seront par l'emprunt.

III. Analyse par groupes budgétaires



Groupe 30 – Autorités et personnel



Nous constatons une augmentation de Fr. 74'050.– dans ce groupe par rapport au budget 2017.

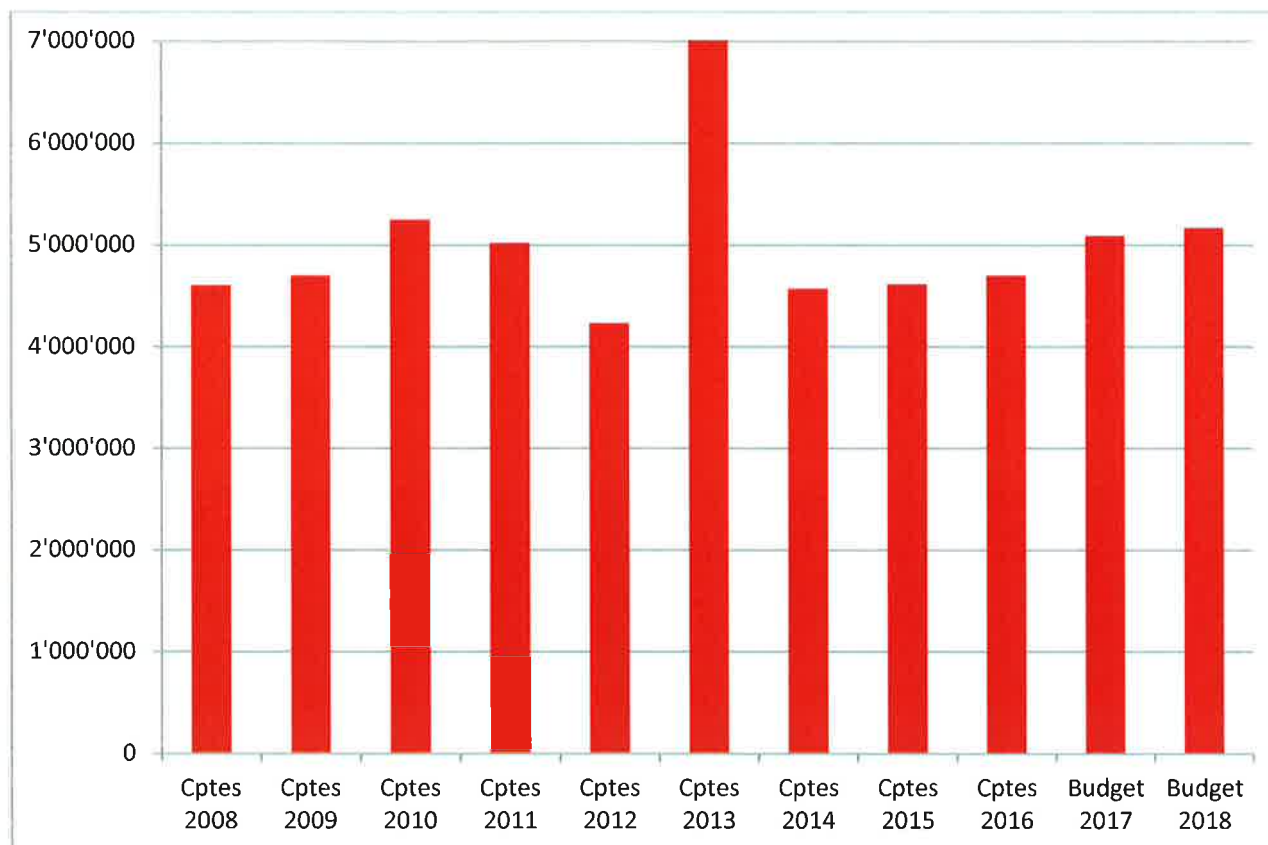
Une augmentation de 1 EPT est programmée pour le service des bâtiments, suite à la mise en service de la salle de gymnastique triple du Cherrat ainsi que l'augmentation du nombre de bâtiments (Sous-Allens III, Marcy).

A priori, basé sur les chiffres du mois de septembre, l'indice des prix à la consommation devrait être positif cette année.

Evolution de l'effectif du personnel communal par rapport à la population

	2016	2017	Projection 2018
	H et F	H et F	H et F
Plein temps 90-100%	28	27	28
Temps partiel			
50-89%	11	13	13
15-49%	6	8	8
- de 15%	30	24	24
Total	75	72	73
Equivalents plein temps	39.63	39.47	40.47
Habitants au 31.12. de l'année précédente	5705	5750	5750
Prorata pour 1000 habitants	6.94	6.86	7.03

Groupe 31 – Biens, services et marchandises



Nous constatons une augmentation de Fr. 79'150.– dans ce groupe par rapport au budget 2017.

Dans les augmentations importantes, on peut citer: l'augmentation du compte «frais de réception et de manifestations» à cause du déficit sur les ventes de cartes CFF), l'augmentation des achats de matériel informatique en prévision du déménagement dans les nouveaux locaux de l'administration communale (décembre 2018), les coûts d'exploitation des terrains de sport de Marcy suite à une utilisation importante de ces infrastructures, un nouveau programme de données cadastrales au SUPCI, une augmentation des honoraires et frais d'expertises pour la mise en place de la zone réservée et la révision du PGA suite à la LAT, une augmentation des coûts d'énergie du collège de Sous-Allens sur la base des coûts 2016, une exploitation sur une année entière de la salle de gymnastique triple du Cherrat.

Groupe 32 – Intérêts passifs

Nous trouvons dans ce compte les intérêts liés à la dette communale en augmentation suite aux investissements votés par préavis et financés en grande partie par la dette.

Il est à relever que les taux d'intérêts restent actuellement à des niveaux historiquement bas et que le taux moyen de notre endettement à moyen et long terme se situe en dessous de 1,25% (2017: 1,26%).

Groupe 33 – Amortissements

Le détail des amortissements (33), des attributions (38) et des reprises de réserves (48) figure dans les premières pages de la brochure du budget.

Groupe 35 – Remboursement aux collectivités publiques

Dans ce groupe, nous avons une hausse de Fr. 2'843'650.– par rapport au budget 2017, due à l'augmentation de notre participation à la facture sociale (1,5 mio de francs) et à la péréquation directe (1,0 mio de francs), liée dans les deux cas à l'augmentation de la valeur de notre point d'impôt (2018: Fr. 77.69 contre Fr. 69.19 en 2017), principale conséquence de l'augmentation des impôts des personnes morales, des impôts à la source et des impôts spéciaux des étrangers. Ces augmentations sont également expliquées par la nouvelle loi sur les péréquations intercommunales (LPIC), votée en 2016, qui a renforcé la solidarité entre les Communes. Un des éléments clé est l'abandon progressif du point d'impôt écrêté de 35% en 2017 à 50% en 2018 et 100% en 2019. Dans le même temps, le Canton de Vaud projette une augmentation de 35 millions de francs pour la facture sociale en 2018. Notre participation aux charges cantonales pour la sécurité augmente de Fr. 45'800.–, hausse également liée à notre point d'impôt.

Police Région Morges (PRM)

Le 1^{er} juillet 2012, les Communes de Morges, Préverenges, Saint-Prex et Tolochenaz ont mis leurs polices ensemble en créant Police Région Morges (PRM). Les Communes de Lussy et Buchillon ont rejoint PRM en 2013.

Au niveau financier, les frais de fonctionnement de PRM sont répartis sur la base de la population de chaque Commune, pondérée par un coefficient qui prend en compte la taille de chaque Commune. Pour 2018, Saint-Prex participe à raison de 15,429% (2017: 15,426%) du budget qui se monte à Fr. 7'197'950.– (2017: Fr. 6'620'400.–), soit Fr. 1'110'600.–. Un budget additionnel de Fr. 268'800.– est prévu pour les tâches contractuelles. L'augmentation des coûts de la police est notamment expliquée par l'augmentation planifiée des effectifs, les charges liées au nouvel Hôtel de police, ainsi que l'achat de nouveaux véhicules d'intervention.

Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE)

Le 9 novembre 2011, les Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens, Yens et Saint-Prex ont constitué l'Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE). Au niveau financier, les frais relatifs aux écoles et supportés jusqu'à présent par les Communes ont été repris dans les comptes de cette association au 1^{er} janvier 2012. Les Communes reçoivent pour chaque classe, salle spécialisée et salle de gymnastique, un loyer de l'association qui couvre les frais d'entretien et charges courantes, le coût financier et l'amortissement. Les Communes restent propriétaires des bâtiments et financent l'entretien et les charges courantes de ces derniers.

Les coûts de l'ASISE sont répartis sur l'ensemble des Communes, basés à parts égales sur le nombre d'habitants et le nombre d'élèves enclassés.

En ce qui concerne le budget 2018, la Commune de Saint-Prex s'est basée sur un budget de fonctionnement de l'ASISE de Fr. 6'169'342.– (2017: Fr. 6'027'544.–) et participe à hauteur de Fr. 3'733'900.– (2017: Fr. 3'639'500.–).

Dans le même temps, Fr. 3'605'931.– (2017: Fr. 3'480'341.–) sont budgétés comme loyers pour les locaux mis à disposition de l'ASISE.

Notre participation nette aux coûts scolaires a diminué de Fr. 31'190.–. Elle est liée aux loyers additionnels perçus suite à l'exploitation de la salle de gymnastique triple durant une année entière en 2018, compensée par les coûts de cette salle et l'ouverture de l'agrandissement du collège de Denens.

Facture sociale

Le Conseil d'Etat a adopté à mi-septembre 2017 le projet de budget de l'Etat de Vaud pour 2018, en arrêtant le montant total pour la facture sociale des Communes à 770,52 mios de francs (2017: 735,07 mios de francs). Le décompte final de la facture sociale à charge des Communes pour 2016 se montait déjà à 740,60 mios de francs; donc supérieur de près de 5 mios au budget 2017. Partant du constat d'une sous-évaluation chronique des budgets de la facture sociale par le Canton, nous avons estimé prudent et plus réaliste de calculer notre participation sur un montant à charge des Communes de 800 mios.

Pour la Commune, basée sur les impôts budgétés, notre participation sera de Fr. 10'394'000.– (2017: Fr. 8'867'000.–).

Péréquation financière

Le 1^{er} janvier 2017 est entré en vigueur la révision de la loi sur la péréquation intercommunale (LPIC) et son décret d'application. La péréquation directe s'effectue par une distribution d'un fonds en 3 couches de financement et 3 mécanismes de plafonnement.

En 2018, il n'est pas prévu de percevoir de remboursement pour les dépenses thématiques.

En ce qui concerne l'alimentation du fonds de péréquation, le total des encaissements est réparti entre les Communes sur la base de leur point d'impôt écriété. Pour Saint-Prex, le montant calculé pour 2018 se monte à Fr. 7'962'500.– (2016: Fr. 6'995'500.–).

Péréquation indirecte (facture sociale)

Prélèvements conjoncturels

Recettes conjoncturelles (DM + GI + Succ.)
Frontaliers

811'729

105'000

916'729

Ecrêtage

Nombre de points écrêtés

8.62

2'725'788

Répartition solde après prélèvements

Nombre de points écrêtés à répartir 16.03
Montant à charge de la commune

6'751'483

Total de la facture sociale

10'394'000

Péréquation directe

Population

-

2'218'300

Solidarité

-

Dépenses thématiques

Transports

-

Forêts

-

-

Plafonnements

Effort

-

Aide

-

Taux

-

-

Alimentation

7'962'500

Total de la péréquation directe

5'744'200

Réforme policière

Charges pour commune sans police

-

Répartition du solde

549'600

549'600

Total de la réforme policière

549'600

Total péréquation directe, indirecte et police

Total net

16'687'800

(tableau fourni par les services de l'Etat)

Groupe 36 – Aides et subventionsAssociation vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)

L'Etat et les Communes financent subsidiairement et paritairement les prestations d'aide et de soins à domicile délivrées par les centres médico-sociaux (CMS) placés sous la responsabilité des Associations et Fondations régionales d'aides et de soins à domicile.

A l'heure de l'établissement du budget, le coût ne nous ayant pas encore été communiqué, nous l'avons budgété à Fr. 99.00 par habitant, inchangé par rapport à 2017.

Association régionale d'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) – Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) – Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA)

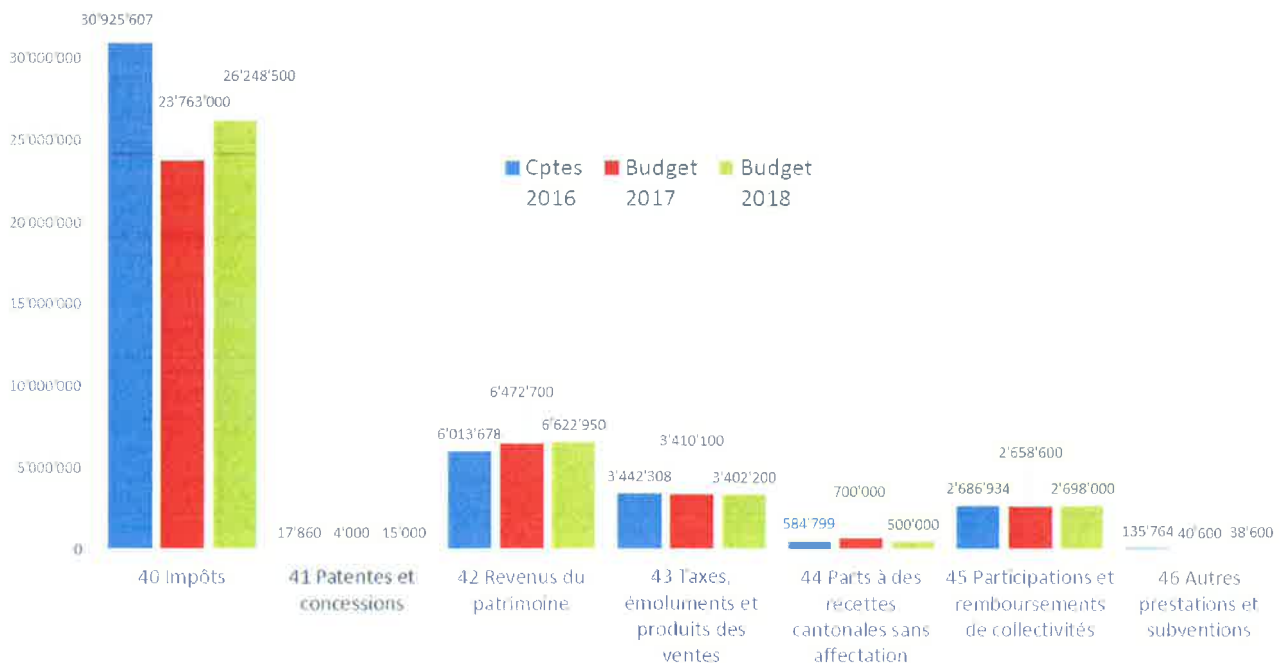
L'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) s'occupe de la gestion administrative des décisions de revenus d'insertion, des agences d'assurances sociales, de l'accueil familial de jour et du réseau AJEMA. La contribution des Communes est de Fr. 0.75 par habitant pour la gestion des revenus d'insertion (2017: Fr. 0.70). En ce qui concerne les agences d'assurances sociales, la participation budgétée pour 2018 est de Fr. 24.50 (2017: Fr. 24.80) par habitant.

Comme pour les années précédentes, les Communes contribuent à raison de Fr. 5.00 par habitant à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

En ce qui concerne le réseau de l'accueil de jour des enfants dans la région Morges-Aubonne (AJEMA), la baisse du budget est directement liée à l'augmentation de la participation de l'Etat à l'accueil de jour. Suite à l'augmentation de l'offre, le nombre de familles en attente de solutions de garde est moins élevé dans la région. Le nombre d'ouverture de nouvelles structures est en baisse. Ce nombre pourrait être revu à la hausse suite à l'application de la nouvelle Loi sur l'Accueil de jour des enfants (LAJE) votée en 2017 et qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018. La part des Communes pour le budget 2018 représente un total de Fr. 13'037'812.– (2017: Fr. 13'304'940.–), le reste étant financé par la FAJE et par les parents pour 45%. Pour la Commune de Saint-Prex, le budget se calcule sur un coût de déficit horaire par type de structure d'accueil:

	2018	2017
Accueil familial (mamans de jour)	Fr. 201'799.–	Fr. 196'788.–
Accueil collectif préscolaire	Fr. 712'790.–	Fr. 717'546.–
Accueil parascolaire	Fr. 429'264.–	Fr. 462'827.–
Financement du socle (10% du budget)	Fr. 120'447.–	Fr. 122'439.–
Coût total pour l'accueil des enfants	Fr. 1'464'300.–	Fr. 1'499'600.–

Répartition des recettes nettes



Groupe 40 – Impôts

Pour le budget 2018, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (IRF) ont été calculés sur les comptes 2016, en tenant compte d'une population stable. En ce qui concerne les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice devrait être en ligne avec 2016. Par contre, l'impôt sur le capital a été diminué, car une reprise d'impôt 2015-2016 avait été enregistrée en 2016. Ces chiffres ont été confirmés, suite à des discussions que nous avons eues avec l'Administration cantonale des impôts (ACI). Néanmoins, il reste beaucoup d'incertitudes au niveau de ces prévisions.

Les autres impôts sont en ligne avec les comptes 2016.

Groupe 42 – Revenus du patrimoine

Une augmentation de Fr. 150'250.– est constatée dans ce groupe. Cette différence est expliquée par les revenus encaissés au niveau du patrimoine administratif, suite à l'ouverture de la nouvelle salle de gymnastique triple du Cherrat.

Groupe 43 – Taxes, émoluments et produits des ventes

Ces revenus sont en ligne avec le budget 2017. Pour le budget 2018, la taxe forfaitaire sur les déchets a été estimée à Fr. 120.– contre Fr. 130.– pour le budget 2017.

Groupe 44 – Parts à des recettes cantonales sans affectation

La part à l'impôt sur les gains immobiliers est basée sur les chiffres 2016.

Groupe 45 – Participations et remboursements de collectivités

L'augmentation de Fr. 39'400.– constatée sur ce compte provient de l'augmentation de la péréquation financière liée au nombre d'habitants de notre Commune.

IV. Comptes affectés

Dans le budget 2018, comme dans tous les budgets précédents, nous trouvons les comptes affectés mentionnés ci-dessous, dont les résultats positifs ou négatifs sont équilibrés avec la reprise ou mise en réserve au bilan, à savoir:

- 46 Epuration des eaux (bénéfice de l'exercice)	Fr.	370'310
- 81 Eau potable (bénéfice de l'exercice)	Fr.	388'960
- 450 Elimination des déchets (perte de l'exercice)	./.	Fr. 24'800
- <u>470 Port de Taillecou (bénéfice de l'exercice)</u>	Fr.	<u>51'700</u>
- Total des quatre comptes affectés	Fr.	786'170

Les bénéfices sont reportés au bilan où ils diminuent le montant des dettes accumulées ou augmentent les réserves, alors que les déficits, également reportés au bilan, augmentent les dettes accumulées ou sont pris sur les réserves.

Epuration des eaux:

Les réserves positives permettront d'amortir les actuelles et futures dépenses liées à la finalisation de la mise en séparatif de notre réseau et des entretiens courants. De plus, d'importants travaux vont être effectués d'ici ces prochaines années au niveau de la gestion des eaux usées. Un projet de construction d'une STEP régionale est actuellement à l'étude. Pour rappel, ce compte montre un solde positif de Fr. 6'181'734.– au 1^{er} janvier de cette année, en baisse de Fr. 218'524.– par rapport au 1^{er} janvier 2016. Le tarif de l'épuration a été revu à la baisse au 1^{er} janvier 2015.

Eau potable:

Nous expliquons l'excédent de ce compte affecté par l'adaptation du prix de vente de l'eau en 2010. Il est à relever qu'au 1^{er} janvier de cette année, ce compte est encore déficitaire de Fr. 351'991.–, en diminution de Fr. 392'384.– par rapport au 1^{er} janvier 2016.

Elimination des déchets:

La taxe forfaitaire 2017 a été maintenue à Fr. 120.–. Elle est appliquée à toutes les personnes entre 18 et 80 ans. Pour le budget 2018, une taxe à Fr. 120.–, adaptée en fonction du résultat du bouclage des comptes, a été prise en compte pour assurer un compte équilibré (budget 2017: Fr. 130.–).

V. Commentaires sur le budget d'investissements

En plus du budget 2018, la Municipalité a retravaillé le plan d'investissements. Avec un budget dégageant une marge d'autofinancement positive de Fr. 730'650.–, la trésorerie actuelle ne permettra pas de financer les nouveaux investissements qui le seront par l'emprunt. Le détail des investissements jusqu'à la fin de la présente législature (2021) est présenté dans la brochure.

VI. Conclusions

La Municipalité a maintenu sa politique de maîtrise des coûts dont elle a le contrôle, tout en ayant la volonté de continuellement améliorer ses services à la population, ainsi que sa gestion interne. Aussi sommes-nous en mesure de vous proposer le budget suivant pour l'an 2018:

Revenus totaux	Fr.	48'046'050.00
Charges totales	./.	<u>Fr. 49'981'090.00</u>
Excédent des charges	./.	Fr. 1'935'040.00
Rubrique 33 Amortissements	+	Fr. 3'901'420.00
Rubrique 380 Attributions aux réserves	+	Fr. 38'000.00
Rubrique 381 Attributions aux fonds affectés	+	Fr. 1'914'370.00
Rubrique 480 Prélèvements sur fonds de réserve	./.	Fr. 3'160'700.00
Rubrique 481 Prélèvements sur fonds affectés	./.	<u>Fr. 27'400.00</u>
Marge d'autofinancement	Fr.	<u>730'650.00</u>

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- 1) d'adopter le budget du service des finances communales pour l'an 2018 par Fr. 48'046'050.– aux recettes et Fr. 49'981'090.– aux dépenses.

Adopté par la Municipalité en séance du 2 octobre 2017

Au nom de la Municipalité:

Le Syndic
D. Mosini



La Secrétaire
A. Guyomard

Délégués municipaux: - M^{me} Carine Tinguely, municipale
- M. Jean-Yves Thévoz, responsable du service des finances communales

Préavis remis à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux en séance du Conseil communal du 25 octobre 2017

Annexes: budget pour l'an 2018, y compris tableau des dépenses d'investissements et divers autres documents